

**COMPTE RENDU PARTIEL  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU 02 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre à dix-neuf heures la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de CHEVILLY dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Hubert JOLLIET, Maire.

**Présents** : Mme N. JOVENIAUX, Mme B. BLAIN, Mme S. GAUTHIER, M. D. HOARAU, Mme B. PRÉVOST, Mme S. TILLAY, Mme F. JAMET, Mme N. NAPOLY.

**Absents** :

Mme M-N. DEFORGES donne pouvoir à Mme N. JOVENIAUX  
M. A. BUFFONI donne procuration à M. D. HOARAU  
M. F. CAUCHOIS donne procuration à Mme B. PRÉVOST  
M. J-P. MATHIEU donne procuration à Mme S. GAUTHIER  
Mme M. MOUSSET  
Mme M-S. VENNEKENS

**Secrétaire de séance** : Mme N. NAPOLY

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du CCAS du 29 avril 2024.

**2024/13 Demande aide financière**

Le président informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande émanant du Département du Loiret pour une administrée laquelle sollicite une participation de la commune pour une facture d'aide à la personne de 303,40 €.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir examiné les ressources de l'intéressée :

↳ **DÉCIDE à l'unanimité** de prendre en charge la somme de 303,40 €. Cette somme sera versée directement à l'organisme d'aide à la personne.

**Vote :            POUR : 13            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

Fin de la séance : 20 h 45

Fait à Chevilly, le 03 septembre 2024

**La Secrétaire de séance,  
Mme Nathalie NAPOLY**



**Le Maire,  
Hubert JOLLIET**

